



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 20 février 2020 à 18 heures 30
Au siège de la CCAVM

ORDRE DU JOUR

VOTE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

FINANCES

- Approbation des comptes de gestion 2019
- Approbation des comptes administratifs 2019
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget principal 800-00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe SPANC 804-00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe REOM 818-00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe Ferme Thérapeutique 809-00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019– Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe Pôle commercial d'Auberive 835-00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019– Budget annexe Casernes Gendarmeries 864-00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe La Croix Rouge II – 865 00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe Fromagerie Germain – 875 00
- Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019- Budget Régie des transports scolaires 810-00
- Vote des taux de fiscalité locale année 2020
- Vote des budgets primitifs 2020
- Délégation de Service public (DSP) – Acompte à l'association La Grande Récré
- Subventions aux associations – Année 2020

SCOLAIRE

- Travaux de création d'une classe supplémentaire à l'école d'Auberive

TRANSPORT

- SMTPL – Adhésion à la carte
- Convention relative à l'organisation des transports scolaires avec la CC des Savoir Faire
- Intégration d'un bus au budget principal 800-00
- Vente d'un bus scolaire

NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

- Convention

URBANISME

- Modification simplifiée du PLU de Vaux-sous-Aubigny (Le Montsaigeonnais)

ECONOMIE

- ZAE Langres Sud – Acquisition foncière

CULTURE – TOURISME

- Petite cité de caractère de Montsaigeon – projet de coopération

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

PROCES VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le 20 février, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie au lieu ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick BERTHELON, élu aux fonctions de Président.

Etaient présents : Gilles GOISET, Bernard MEYER, Frédéric POTTIER, Bernard ODIN, Patrick MIELLE, Didier SEVRETTE, Achille LOPES, Bernard CHAUDOUET, Sylvie BAUDOT, Michel RENARD, Eric TRIBOULET, Jérôme CLOOTENS, Jean-Michel RABIET, Patrice PARISEL, Sonia BIQUET, Jean-Paul ANDRIOT, Régis BIZINGRE, Thérèse FAIVRE, Gérard PETER, Charles GUENE, Marie KAMIL, Jean-Pierre COUROUX, Jean-Pierre GOISET, Philippe RACHET, Pierre DZIEGIEL, Isabelle MIOT, Rosa GIRARDOT, Claude BLANCHOT, Fabien MAITRE, Jacques BOIGET, Sophie SALIHI, Claire COLLIAT, Anne-Cécile DURY, Edmond ROCOPLAN, Jean BONNARD, Anne-Marie JANNAUD, Jean-Pierre GOUSTIAUX, Dominique ROBIN, Francis THIRION, Joël DEMANGE, Madeleine MARIA, Claude PETIT, Patrick BERTHELON.

Etaient excusés : Régis ROGER, Jean-Pierre CARBILLET, Jean-Pierre JAPIOT (pouvoir à Joël DEMANGE), Yveline PERROT (pouvoir à Anne-Marie JANNAUD), Jean-Philippe BECCEGATO (pouvoir à Bernard MEYER), Patricia ANDRIOT (pouvoir à Philippe RACHET), Jean-Yves GILLET (pouvoir à Edmond ROCOPLAN), Yves BRESSON (pouvoir à Dominique ROBIN), Yvette ROSSIGNEUX.

Madame Thérèse FAIVRE est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, après avoir énoncé le nom des conseillers communautaires excusés et excusés ayant donné pouvoir de vote, a soumis au vote le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019.

Début de séance : 18h44

Vote du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 31 octobre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Bureau du 10 février 2020

FONCTION PUBLIQUE Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Président informe l'assemblée de l'état des postes inscrits au tableau des effectifs et propose sa mise à jour, compte tenu de l'évolution des besoins nécessaires au fonctionnement des services, ainsi qu'il suit :

Suppression/création	Grade du poste	Temps de travail du poste	Date d'effet
Création de poste	Ingénieur territorial	35/35 ^{ème}	1/03/2020

Le Bureau

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (Budget 800-00),
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

FONCTION PUBLIQUE

Remboursement de frais médicaux à Madame Lucilia FERREIRA

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au remboursement de frais de visite médicale réglé par Madame Lucilia FERREIRA auprès du Docteur Jean-Yves LAURENT, soit un montant de 36€ nets.

Le Bureau

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE du remboursement des frais indiqués ci-dessus à l'agent,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 (Budget 810-00),
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Compte rendu des délégations au Président

Marchés CAO 24 janvier

Conformément à ses attributions, et suite aux différentes délibérations du Conseil communautaire, la CAO s'est réunie le 24 janvier dernier pour étudier les offres de maîtrise d'œuvre qui doivent permettre l'avancée de plusieurs projets : CIN à Auberive, gendarmerie d'Auberive, école de Vaux sous Aubigny et périscolaire / cantine à Longeau.

La CAO a souhaité retenir 4 architectes différents, avec des enveloppes prévisionnelles cohérentes avec les montages budgétaires. La notification des marchés est en cours.

Maison de Courcelles

Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. Des pièces complémentaires relatives à l'accessibilité ont été fournies, en lien avec la Commune. En parallèle, l'architecte poursuit son travail sur l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, là aussi en lien étroit avec la Commune et les équipes de la Maison de Courcelles. Compte tenu des engagements auprès des financeurs, un démarrage des travaux en septembre 2020 serait nécessaire.

FINANCES

En préambule, il est rappelé que l'ensemble des délibérations soumises au Conseil communautaire s'inscrivent dans le cadre des orientations débattues dans le DOB qui s'est déroulé lors du dernier Conseil Communautaire de 2019. Les projets de budgets s'inscrivent également dans la continuité des délibérations successives portant sur les projets d'investissements (plan d'investissement et APCP).

Le détail des dépenses et des recettes 2019 et 2020 sont relatées en pièce jointe à ce compte rendu.

Approbation des comptes de gestion 2019

Vu les comptes de gestion 2019 transmis par le Comptable du Trésor Public,

- **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- Délibération 01/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2019 suivants :

- o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00
- o Budget annexe PMS ZI de Prauthoy 850-00
- o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00
- o Budget annexe REOM 818-00
- o Budget annexe SPANC 804-00
- o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00
- o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00
- o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00
- o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00
- o Budget annexe PIG 2014-2016 815-00
- o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00
- o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00
- o Régie des transports scolaires 810-00
- o Budget principal CCAVM 800-00

- **AUTORISE** le Président, Monsieur Berthelon à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Approbation des comptes administratifs 2019

Il est demandé au Président de se retirer pendant que Monsieur Rabiet, Premier Vice-président prend la parole pour le vote des comptes administratifs 2019

Vu les comptes administratifs 2019 de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, lesquels sont en conformité avec les comptes de gestion 2019 transmis par le Comptable du Trésor Public,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 02/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **APPROUVE** les comptes administratifs des budgets suivants :
 - o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00
 - o Budget annexe PMS ZI de Prauthoy 850-00
 - o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00
 - o Budget annexe REOM 818-00
 - o Budget annexe SPANC 804-00
 - o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00
 - o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00
 - o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00
 - o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00
 - o Budget annexe PIG 2014-2016 815-00
 - o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00
 - o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00
 - o Régie des transports scolaires 810-00
 - o Budget principal CCAVM 800-00

- **AUTORISE** le premier Vice-Président, Monsieur Rabiet, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Retour du Président

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget principal 800-00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget principal 800-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019;

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SI	RESULTAT CUMULE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	2018		(budgets annexes PMS et PIG)					
INVEST	74 286,78 €		-6 342,14 €	-230 985,24 €	-163 040,60 €	620 123,00 € 466 422,00 €	-153 701,00 €	-316 741,60 €
FONCT	2 918 359,16 €	179 734,22 €	27 599,09 €	284 099,37 €	3 050 323,40 €			3 050 323,40 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 03/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018		3050 323,40 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		316 741,60 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2733 581,80 €
Total affecté au c/ 1068 :		316 741,60 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018		
Déficit à reporter (ligne 002)		
Pour information :		
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)		
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)		163 040,60 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe SPANC 804-00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe SPANC 804-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTE POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					0,00 €		
FONCT	14 300,30 €	0,00 €	-5 949,12 €	8 351,18 €			8 351,18 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 04/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019		8 351,18 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		-
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		8 351,18 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe REOM 818-00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe REOM 818-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTE POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST							
FONCT	9 817,17 €		2 630,65 €	12 447,82 €			12 447,82 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 05/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							12 447,82 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							12 447,82 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe Ferme Thérapeutique 809-00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe Ferme Thérapeutique 809-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTE POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-9 547,81 €		-16 522,70 €	-26 070,51 €		0,00 €	-26 070,51 €
FONCT	93 053,98 €	23 047,81 €	41 295,50 €	111 301,67 €			111 301,67 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 06/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							111 301,67 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							26 070,51
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							85 231,16 €
Total affecté au c/ 1068 :							26 070,51 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							26 070,51 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe Friche industrielle de Vaillant – 840-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTE POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	6 650,61 €		3 820,54 €	10 471,15 €	-7 783,00 €	-7 443,00 €	3 028,15 €
					340,00 €		
FONCT	-62 609,18 €	0,00 €	-4 049,34 €	-66 658,52 €			-66 658,52 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 07/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019						
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						-
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019						
Déficit à reporter (ligne 002)						66 658,52 €
<i>Pour information :</i>						
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)						10 471,15 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)						

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe Pôle commercial d'Auberive 835-00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe Pôle commercial d'Auberive 835-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTE POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-24 065,13 €		-1 540,60 €	-25 605,73 €		0,00 €	-25 605,73 €
FONCT	-284,84 €		-91,22 €	-376,06 €			-376,06 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 08/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							
Déficit à reporter (ligne 002)							376,06 €
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							25 605,73 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe Casernes Gendarmeries 864-00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe Casernes Gendarmeries 864-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTE POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-3 128,96 €		-7 374,24 €	-10 503,20 €		0,00 €	-10 503,20 €
FONCT	26 915,84 €	3 128,96 €	19 236,23 €	43 023,11 €			43 023,11 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 09/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							43 023,11 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							10 503,20
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							32 519,91 €
Total affecté au c/ 1068 :							10 503,20 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							10 503,20 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe La Croix Rouge II – 865 00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe La Croix Rouge II – 865-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTE POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-28 886,42 €		17 046,52 €	-11 839,90 €		0,00 €	-11 839,90 €
FONCT	23 390,45 €	23 390,45 €	6 807,63 €	6 807,63 €			6 807,63 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 10/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							6 807,63 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							6 807,63
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							6 807,63 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							11 839,90 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 – Budget annexe Fromagerie Germain – 875 00

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe Fromagerie Germain 875-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTE POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-373 642,62 €		452 922,57 €	79 279,95 €	-140 764,00 €	-140 764,00 €	-61 484,05 €
FONCT	-9 168,40 €	0,00 €	-4 323,81 €	-13 492,21 €			-13 492,21 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 11/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018							
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018							
Déficit à reporter (ligne 002)							9 168,40 €
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							373 642,62 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 –
Budget Régie des transports scolaires 810-00**

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget de la régie des transports 810-00 scolaires statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2018		2019	DE L'EXERCICE	2019	REALISER	COMPTES POUR
				2019			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	268 270,65 €		-147 138,47 €	121 132,18 €	0,00 €	0,00 €	121 132,18 €
					0,00 €		
FONCT	64 143,58 €	0,00 €	-54 993,01 €	9 150,57 €			9 150,57 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 12/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							9 150,57 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							121 132,18 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote des taux de fiscalité locale année 2020

Vu l'exposé du Président, précisant que le budget primitif 2020 ne prévoit pas d'augmentation des taux de fiscalité par rapport à 2019,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 13/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2020 comme suit :
 - Foncier bâti : 13,16 %
 - Foncier non bâti : 19,07 %
 - CFE : 11,75 %
 - Le taux de la fiscalité professionnelle de zone est fixé à 17,31 %.
 - Le produit de la taxe GEMAPI est fixé à 35 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

A noter que le taux de taxe d'habitation 2019 est reconduit automatiquement en 2020. Ce taux n'est donc pas à voter cette année.

Après questionnement, il est précisé que la future gouvernance pourra modifier le budget 2020, par prise de décisions modificatives ou vote de budgets supplémentaires.

Le fait de voter le budget avant les élections permettra le lancement des opérations d'ores et déjà actées par le Conseil Communautaire lors de prise de décisions précédentes.

Vote des budgets primitifs 2020

Vu la présentation des budgets primitifs 2020,

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 10 février 2020,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 14/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48			

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré :**

- VOTE les budgets primitifs 2020 suivants :

o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 8

o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 10

o Budget annexe REOM 818-00

Pour : 40

Contre : 0
Abstention : 8

o Budget annexe SPANC 804-00

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 8

o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 8

o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 8

o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 10

o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00

Pour : 39
Contre : 1
Abstention : 8

o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 8

o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 8

o Régie des transports scolaires 810-00

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 10

o Budget principal CCAVM 800-00

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 13

- AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délégation de Service public (DSP) – Acompte à l’association La Grande Récré

VU la délibération n°70/18 en date du 12/07/2018, portant attribution de la délégation de services public relative à l’accueil extrascolaire sans hébergement,

VU la demande d’avance de l’association La Grande Récré sur les versements de cette délégation de services publics, afin de faire face à ses besoins de trésorerie.

Le Président rappelle que la Grande Récré est attributaire du lot 12 – Accueil extrascolaire sans hébergement au centre de loisirs d’Isômes et la contribution annuelle 2020 se porte à 117 557 €. Il est proposé de procéder au versement d’une avance de 30 000 € au profit de l’association La Grande Récré.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 15/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **APPROUVE** le versement de 30 000 € à l’association La Grande Récré au plus tard début mars 2020, en tant qu’acompte sur le premier versement de 82 289.90 € correspondant à 70 % du montant annuel de la contribution.
- **PRECISE** que la somme restant due à l’association sur ce premier acompte sera de 52 289.90 €, et sera versée suivant la périodicité prévue dans le contrat.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces.

Subventions aux associations – Année 2020

VU les demandes de subventions des associations, pour l’année 2020,

VU l’avis du groupe de travail en charge de la répartition l’enveloppe allouée pour l’attribution de ces subventions.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 16/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **AUTORISE** le versement des subventions pour un montant total 96 317 €, suivant le détail suivant :

Service	Structures	Montant accordé 2020
AVT	AC2A	1 500 €
EJ	Association sportive du collège de Prauthoy	500 €
EJ	Collège de Prauthoy (Maison des collégiens)	1 400 €
AVT	Autour de la Terre	6 500 €

AVT	Compagnie PREFACE	3 000 €
AVT	Cie Résurgences	3 000 €
AVT	CIN	2 000 €
AVT	FDFR52 (Diseurs d'histoires)	1 500 €
AVT	FDFR52 (Accompagnement associations)	1 000 €
AVT	Fiest'abeilles	900 €
AVT	Foyers Ruraux de la Vingeanne	3 000 €
AVT	La Maison de Courcelles	5 000 €
AVT	La Montagne – Vivre Ici	1 200 €
AVT	La Montagne – Base nautique	6 500 €
AVT	La Tour des Villains	10 000 €
AVT	Le Chien à Plumes – La Niche (dont Outch)	8 750 €
AVT	Le Chien à Plumes - Festival Chien à Plumes	7 000 €
AVT	Les Décisifs	3 000 €
AVT	Régie Rurale - Pierres sèches	20 000 €
EJ	Rouvres US	350 €
AVT	Théâtre actif	4 000 €
EJ	Tinta Mars	1 445 €
AVT	Association Vals des Tilles Patrimoine	1 000 €
AVT	Fédération Départementale des Syndicats de Bouilleurs de Crus	1 000 €
AVT	Amicales des sapeurs-pompiers Hte Marne	2 772 €
TOTAL		96 317 €

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Président précise que les subventions sont attribuées suivant un règlement. Un groupe de travail se réunit ensuite pour étudier le dossier de demande fourni par l'association et faire des propositions à la commission référente, puis à la commission des finances, avant passage en Conseil Communautaire

SCOLAIRE

Travaux de création d'une classe supplémentaire à l'école d'Auberive

En juillet 2019, le Conseil communautaire a approuvé un plan d'investissement comprenant un projet sur l'école d'Auberive (création d'une classe supplémentaire). Afin de permettre la concrétisation de ce projet, il est nécessaire de délibérer pour autoriser à retenir les entreprises, afin que les travaux soient réalisés dès que possible.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 17/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **AUTORISE** le Président à retenir les offres économiquement les plus avantageuses, après avoir recueilli l'avis de la CAO et dans la limite de l'enveloppe budgétaire actée par le Conseil communautaire par délibération du 4 juillet 2019 portant approbation du programme d'investissement 2019-2021, à savoir 215 000 euros HT

- **AUTORISE** le Président à signer les actes d'engagements avec les entreprises attributaires

Monsieur MIELLE intervient en demandant à tous de bien vouloir ne pas bloquer ce vote, car il serait bon que les travaux soient terminés avant la fin de l'été.

NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

Convention locale

Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Cette démarche de construction du nouveau réseau des Finances publiques doit également permettre, en rupture avec les pratiques précédentes, d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des Finances publiques une visibilité dont ils étaient privés jusqu'à présent.

Une convention locale a été rédigée en concertation entre la CCAVM et la DGFIP. Elle décrit les services et leur localisation et précise plus particulièrement les modalités et la durée de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 18/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	8	38	2

- **AUTORISE** le Président à signer la convention locale avec la DGFIP

Le Président informe sur le devenir du personnel des Trésoreries du territoire, en précisant que les postes seront répartis entre les postes comptables de la Trésorerie de Langres, les permanences dans les Espaces France services et les missions de conseil dans les EPCI.

URBANISME

Modification simplifiée du PLU de Vaux-sous-Aubigny (Le Montsaigeonnais)

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Monsieur le Président explique que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie déléguée de Vaux-sous-Aubigny (Le Montsaigeonnais), conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 19/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 01/04/2020 au 01/05/2020, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie déléguée de Vaux-sous-Aubigny (Le Montsaigeonnais) aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.
- Le dossier comprend :
 - o le dossier de modification simplifiée, complété (le cas échéant) de l'évaluation environnementale,
 - o des avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie déléguée de Vaux-sous-Aubigny.
- L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le président. Ce dernier ou son représentant présenteront au conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la CCAVM pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le préfet.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TRANSPORT

SMTPL

Le SMTPL a récemment modifié ses statuts, lesquels précisent notamment les compétences du Syndicat. A ce titre, on distingue :

- Carte 1 : Transport à la demande
- Carte 2 : Bouquet de nouvelles mobilités

Vu la délibération du Comité syndicat du SMTPL en date du 30 septembre 2019 modifiant ses statuts
Vu les statuts approuvés et notamment l'article 2

Considérant qu'il est demandé à la CCAVM de se positionner sur son adhésion à la carte 2

Considérant que cette carte nommée « bouquet de nouvelles mobilités » vise à favoriser la mobilité en milieu rural

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 20/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** d'adhérer à la carte 2 « bouquet de nouvelles mobilités » proposée par le SMTPL

- **MANDATE** le Président pour notifier cette décision au Syndicat

Convention relative à l'organisation des transports scolaires avec la CC des Savoir Faire

Le Conseil Régional du Grand Est, autorité organisatrice de 1er rang en matière de transports scolaires, a délégué à la Communauté de Communes des Savoir Faire l'organisation et le fonctionnement du service public régulier assurant la desserte des établissements scolaires à l'intention des élèves, selon les itinéraires définis au Plan régional des transports scolaires.

Les communes de Grandchamp et Villegusien-le-Lac (partie Heuilley-Cotton) sont desservies par les lignes de transport scolaire confiées à la CCSF.

Une convention fixant les modalités d'utilisation de ce service public par les ressortissants des communes de Grandchamp et Villegusien-le-Lac (partie Heuilley-Cotton) doit être conclue avec la CCAVM qui assure la compétence transports scolaires par délégation de la Région Grand-Est pour les territoires de Grandchamp et Villegusien-le-Lac (partie Heuilley-Cotton).

Vu le projet de convention détaillant notamment les modalités de calcul de la participation financière
Considérant que la précédente convention était devenue caduque mais n'a pas été renouvelée et que la participation 2018/2019 n'a donc pas pu être appelée par la CCSF

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 21/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **AUTORISE** le Président à signer la convention applicable à compter de l'année scolaire 2019/2020
- **REMBOURSE** à la CCSF la participation au titre de l'année scolaire 2018/2019, laquelle représente 6 621.71 €

Intégration d'un car au budget principal 800-00

Après avoir entendu le Président,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 22/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **DECIDE** de procéder à la sortie du budget Régie des transports scolaires 810-00, pour intégration au budget principal 800-00, le car immatriculé BP-849-PY, année de circulation : 2001, à destination des agents du service technique et dont la valeur est estimée à 1 000 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vente d'un car scolaire

Vu la demande de Monsieur Sylvain DELLA CASA loueur, en date du 13/02/2020 proposant l'achat du car immatriculé BP-184-PY pour pièces, année de circulation : 2005, pour un montant de 150 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 23/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	6	40	2

- **DECIDE** la vente du car à Monsieur Sylvain DELLA CASA Pour un montant de 150 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

CULTURE - TOURISME

Petite cité de caractère de Montsaugeon – projet de coopération

L'Agglomération de Chaumont, la CC des Trois Forêts et la CC Meuse Rognon ont confié comme mission au Pays de Chaumont d'animer et promouvoir les « Petites Cités de Caractère » de leurs territoires.

Suite à la labellisation de Montsaugeon, obtenue il y a quelques mois par la CCAVM, et après échanges avec les partenaires suscités, il apparaît pertinent de rejoindre cette démarche de collaboration et de mutualisation, à l'échelle des 5 petites cités de caractère de Haute Marne. Au-delà de l'intérêt touristique consistant à communiquer conjointement et à mener des actions communes, cette collaboration permettrait de mobiliser des financements LEADER et régionaux, auxquels la CCAVM seule ne serait pas éligible.

Vu le budget prévisionnel de l'opération de 5 000 euros financés à 64 % par des fonds LEADER et à 16 % par des crédits régionaux).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 24/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	48	0

- **ADHERE** au projet de coopération des petites cités de caractère du Département selon les modalités précisées en annexe
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 et tout document afférent
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

ECONOMIE

La commercialisation de la Zone Langres Sud s'est significativement accélérée ces dernières années et toutes les parcelles disponibles sont désormais cédées ou en cours de session (cf notamment la dernière délibération portant sur la cession à Vingeanne Transport d'une parcelle supplémentaire d'environ 1 hectare).

Afin de préparer l'avenir, des négociations ont été entreprises avec le propriétaire des parcelles situées dans la continuité de la ZAE. Après échanges, et comme cela avait notamment été évoqué dans le cadre du DOB, il apparaît que celui-ci est disposé à céder 2,5 hectares au prix de 4,5 euros nets vendeur. L'emprise sera à arrêter sur les parcelles section YB n° 74 et/ou 75 sise sur la Commune de Flagey.

Vu le projet de budget primitif
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire
Vu l'accord du propriétaire en date du 17 décembre 2019
Vu l'extrait cadastral correspondant

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 25/20

Votants	Contre	Pour	Abstention
48	0	47	1

- **ACCEPTÉ** l'acquisition de 2,5 hectares au prix de 4,5 euros nets vendeur
- **PRÉCISE** qu'un bornage délimitant cette surface sera réalisé sur les parcelles section YB n° 74 / 75 sise sur la Commune de Flagey
- **MANDATE** Maître Guichard afin qu'il effectue les formalités notariales
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Transport scolaire – Le collège de Recey-sur-Ource fermerait prochainement une classe, ce qui annulerait certainement la dérogation des enfants des communes du territoire de la CCAVM qui sont concernés et qui seront alors scolarisés sur le secteur de Langres. Il serait opportun de se renseigner pour une éventuelle mise en place d'un transport scolaire pour ces enfants.

Prise de parole en fin de réunion de Sonia BIQUET : Sonia Biquet, Vice-Présidente au scolaire regrette le manque de collaboration et de communication entre le Président et ses Vice-Présidents et déplore ne pas avoir été associée aux différents travaux afférents à la commission scolaire.

Modification apportée suite à la demande de Madame Biquet au conseil communautaire du 16/07/2020 :

Sonia Biquet souhaite que soit ajouté sur le présent compte rendu que l'abstention au vote du budget des Vice-Présidents s'explique par des problèmes de fonctionnement interne entre le Président, le directeur de services, le 1^{er} Vice-président et le reste du Bureau. Ainsi elle regrette que des décisions aient été prises sans associer, ni informer le Vice-président concerné.

A titre d'exemple, Mme Biquet a cité, concernant sa commission :

- la procédure de délégation de services publics pour laquelle aucune étude alternative (régie...) n'a été envisagée et des décisions ont été prises sans concertation.
- La modification du projet de l'école de Longeau réduit = à la création d'une salle de restauration scolaire alors qu'un projet plus global était envisagé (cour, périscolaire, cantine).
- Des rencontres entre l'Education Nationale et le DGS, sans aucun retour d'information, des compte rendus de commissions non validés et non diffusés

Elle a enfin précisé qu'une collectivité fonctionne avec des commissions et qu'il est important de les respecter, même si elles ne donnent qu'un avis et qu'une communauté de communes ne se dirige pas sans son bureau exécutif et avec une communication étroite avec les Vice-Présidents.

Pour clôturer la réunion, le Président Patrick Berthelon a annoncé aux membres du Conseil qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections municipales et communautaires et a, pour terminer, énoncé le discours suivant :

« J'ai apprécié travailler avec les services qui sont très compétents, j'ai apprécié travailler aux côtés de Monsieur VIARD qui est lui aussi, très compétent.

Merci à tous, services et élus. Ce fut une belle expérience pour moi, pesante mais très enrichissante.

Pour ma part, je prends ma retraite politique. Je souhaite bon vent à la CCAVM et à ses futurs candidats. Que tous s'attachent à leurs tâches ».

Fin de séance : 20h45